



Optez pour la tranquillité d'esprit avec l'AppleCare+ pour iPad.

Profitez d'une garantie supplémentaire avec l'AppleCare+ pour iPad, qui couvre un nombre illimité d'incidents relevant de dommages accidentels. Vous aurez accès à une assistance et un service après-vente centralisés, assurés par des expertes et experts Apple qui pourront vous aider à résoudre la plupart des problèmes en une seule conversation.

Service et assistance par des expertes et experts Apple



Assistance et réparation certifiées Apple



Accès prioritaire à l'assistance technique¹



Garantie couvrant un nombre illimité d'incidents relevant de dommages accidentels²



Remplacement de la batterie³

Réparation, remplacement et dépannage

L'AppleCare+ couvre la réparation ou le remplacement, pièces et main-d'œuvre comprises, effectués par des équipes techniques agréées Apple à l'aide de pièces Apple d'origine. Les expertes et experts Apple peuvent vous aider à résoudre les problèmes affectant votre iPad, iPadOS et les apps Apple pour iPad.

Garantie matérielle

- ✓ Votre iPad
- ✓ La batterie de l'iPad³
- ✓ Un Apple Pencil³
- ✓ Un clavier pour iPad de marque Apple³
- ✓ Le câble USB et l'adaptateur secteur fournis³
- ✓ Un nombre illimité d'incidents relevant de dommages accidentels², chacun d'eux entraînant l'application d'une franchise³

Assistance logicielle

- ✓ Utilisation d'iPadOS et d'iCloud
- ✓ Connexion aux réseaux sans fil
- ✓ Questions concernant FaceTime, Keynote, Numbers, Pages et d'autres apps Apple pour iPad

Comment obtenir de l'aide

Bénéficiez d'un service après-vente et d'une assistance centralisés, assurés par des expertes et experts Apple.



Garantie mondiale pour les réparations

Accédez aux services locaux de réparation iPad certifiés Apple quand vous voyagez à l'étranger⁴.



Service de remplacement express

Apple vous enverra un appareil de remplacement afin que vous n'ayez pas à attendre une réparation⁵.



Centre de Services Agréé

Nous sommes un Centre de Services Agréé Apple. Nos équipes techniques sont formées par Apple. Vous pouvez nous confier vos appareils Apple en toute confiance. Nous utilisons des pièces Apple d'origine pour effectuer des réparations certifiées Apple. Nos réparations sont garanties 90 jours ou pendant la durée restante de votre garantie Apple ou de l'AppleCare+, la période la plus longue étant prise en compte.

- Des frais d'appels téléphoniques locaux peuvent s'appliquer. Les numéros de téléphone et les horaires d'intervention peuvent varier et sont susceptibles d'être modifiés.
- La garantie AppleCare+ s'applique à compter de la date d'achat de l'AppleCare+. On entend par dommages accidentels les dommages matériels résultant d'une manipulation due à des événements imprévus et involontaires.
- La garantie matérielle couvre uniquement l'iPad et ses accessoires d'origine ainsi qu'un Apple Pencil compatible et un clavier pour iPad de marque Apple compatible utilisés avec votre iPad, ou les batteries conservant moins de 80 % de leur capacité initiale. Chaque incident relevant de dommages accidentels entraîne l'application d'une franchise. Pour tous les modèles d'iPad mini (A17 Pro), d'iPad Pro 11 pouces (M4), d'iPad Pro 13 pouces (M4), d'iPad Air 11 pouces (M2) et d'iPad Air 13 pouces (M2), la franchise s'élève à 29 € pour la réparation de l'écran et 99 € pour tout autre type de dommages accidentels. La franchise pour les dommages accidentels affectant les autres modèles d'iPad s'élève à 49 €. La franchise pour la réparation de l'écran ne concerne que l'iPad mini (A17 Pro), l'iPad Pro 11 pouces (M4), l'iPad Pro 13 pouces (M4), l'iPad Air 11 pouces (M2) et l'iPad Air 13 pouces (M2), en l'absence de tout autre dommage. La franchise pour un Apple Pencil ou un clavier pour iPad de marque Apple s'élève à 29 €. Le matériel de remplacement fourni par Apple dans le cadre du service de réparation ou de remplacement pourra contenir des pièces Apple d'origine neuves ou déjà utilisées ayant fait l'objet de tests et répondant aux spécifications fonctionnelles d'Apple.
- Pour un service à l'international, Apple peut procéder à la réparation ou au remplacement de votre iPad à l'aide d'un modèle d'iPad comparable ou de pièces conformes aux normes locales. Les options et frais du service peuvent varier.
- La disponibilité de chaque option dépend du pays ou de la région dans lesquels l'intervention est demandée et de la situation géographique du Centre de Services Agréé Apple. Le service après-vente proposé peut être sujet à certaines restrictions.
- Nécessite la vérification de votre numéro de série et un diagnostic à distance.
- Nécessite un diagnostic à distance et une preuve d'achat.

Les avantages de l'AppleCare+ sont distincts et s'ajoutent à la Garantie limitée d'Apple et aux droits garantis par la législation sur la protection des consommateurs et des consommateurs. Pour en savoir plus, consultez apple.com/fr/legal/statutory-warranty/. La souscription de l'AppleCare+ n'est pas obligatoire pour acheter un iPad. L'AppleCare+ est soumis à l'acceptation des Conditions générales. Pour plus d'informations, consultez les Conditions générales à l'adresse <https://www.apple.com/fr/legal/sales-support/applecare/applecareplus/fr/>.

Les produits AppleCare+ sont vendus par Apple Distribution International Limited, dont le siège social est situé à Hollyhill Industrial Estate, Hollyhill, Cork, en République d'Irlande. Apple Distribution International Limited est un intermédiaire d'assurance régi par la Banque centrale d'Irlande. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://registers.centralbank.ie>.

AIG Europe SA, compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35D Avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, AIG Europe SA est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tél. : (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>.

Succursale pour la France Tour CB21-16 place de l'Iris 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 Téléphone : +33 1.49.02.42.22. La commercialisation de contrats d'assurance en France par la succursale française d'AIG Europe SA est soumise à la réglementation française applicable, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09 <https://acpr.banque-france.fr/>.